

First Phosphate annonce la clôture de la troisième et dernière tranche d'un placement privé sursouscrit pour un produit brut total de 8,2 millions de dollars

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 22 janvier 2024) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KD0) (« First Phosphate » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer la clôture de la troisième et dernière tranche (la « Troisième Tranche ») du financement de placement privé sans l'intermédiaire de courtiers le 19 janvier, 2024 pour un produit brut minimum de 2 000 000 \$ (l'« Offre »), comme décrit plus en détail dans les communiqués de presse de la Société datés du 14 et du 22 décembre 2023, et du 2 janvier 2024. Dans le cadre de la Troisième Tranche, la Société a émis 1 768 250 Unités en actions ordinaires pour un produit brut de 707 300 \$, portant le produit global des trois tranches de l'Offre à 8 223 475,20 \$.

« Nous sommes à nouveau heureux de l'important vote de confiance accordé à First Phosphate par les actionnaires existants et nouveaux, y compris un certain nombre d'investisseurs institutionnels, » a déclaré le PDG de la société, John Passalacqua. « Nous sommes maintenant en mesure de forer cet hiver et de commencer à découvrir toute l'étendue de l'horizon de phosphate de roche ignée de haute pureté de Bégin-Lamarche, à seulement 70 km du port en eau profonde de Saguenay. D'après notre expérience, la proximité du port et l'accès aux infrastructures et à la main-d'œuvre sont les principaux facteurs déterminants de la viabilité économique de tout projet de phosphate. Bégin-Lamarche possède tous ces atouts. Nous pensons qu'elle pourrait devenir une des premières mines de phosphate productive au Québec. Nous sommes maintenant en mesure d'accélérer son développement. »

Les émissions globales sur les trois tranches de l'Offre, qui ont été sursouscrites d'un facteur de 311%, se composent de 4 858 688 Unités en actions ordinaires pour un produit brut de 1 943 475 \$ et de 12 560 000 actions accréditatives pour un produit brut de 6 280 000 \$. Dans le cadre de l'Offre, la Société a versé un total de 334 080 \$ en commissions, émis 369 840 actions de rémunération à un prix de 0,50 \$ par action de rémunération, et émis 1 193 700 bons de rémunération, exerçables à un prix de 0,50 \$ par action ordinaire de la Société, jusqu'au 31 décembre 2025, sous réserve d'une date d'expiration accélérée. Les termes en majuscules utilisés dans ce communiqué de presse et non définis ici ont les significations qui leur sont données dans le communiqué de presse de la Société en date du 14 décembre 2023.

Toutes les valeurs mobilières émises dans le cadre de l'Offre seront assujetties à une période de restriction légale de quatre mois et un jour conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, en plus d'autres restrictions pouvant s'appliquer en vertu des lois sur les valeurs mobilières des juridictions hors du Canada. La Société a l'intention d'utiliser les fonds provenant de l'Offre comme divulgué dans le communiqué de presse de la Société daté du 14 décembre 2023.

Les valeurs mobilières émises en vertu de l'Offre n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du Securities Act de 1933 des États-Unis, tel que modifié (le « **US Securities Act** »), ou de toute loi sur les valeurs mobilières de l'État américain, et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis qu'en vertu d'un enregistrement ou d'une exemption disponible des exigences d'enregistrement du Securities Act des États-Unis et des lois sur les valeurs mobilières de l'État américain applicables. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et aucune vente de ces valeurs mobilières ne sera effectuée dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

La Société annonce également qu'elle a approuvé l'octroi de 360 000 unités d'actions restreintes de la Société (les « UAR ») à un consultant admissible de la Société. Les UAR seront acquises en 4 tranches

(25 % le 31 mai 2024, le 31 août 2024, le 30 novembre 2024 et le 28 février 2025). Les modalités des UAR sont conformes au Plan d'incitation global en actions de la Société tel qu'approuvé par les actionnaires désintéressés lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 25 août 2023. Toutes les valeurs mobilières émises sont assujetties à une période de restriction de quatre mois et un jour à compter de la date d'émission.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Jérôme Cliche, V.P., Développement commercial

jerome@firstphosphate.com

Tel: +1 (514) 815-8799

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des "déclarations prospectives" et des "informations prospectives" au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations et informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que "planifie", "cible", "s'attend à" ou "ne s'attend pas à", "est attendu", "une opportunité existe", "est positionné", "estime", "Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse ne sont pas exhaustives et ne peuvent être considérées comme des déclarations officielles, mais plutôt comme des énoncés d'intentions, de suppositions, d'anticipations ou de non-anticipations, de convictions ou de variantes de ces mots et expressions, ou comme des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats "peuvent", "pourraient", "seraient", "pourraient", "seront" ou "seront pris", "se produiront" ou "seront atteints" et autres expressions similaires. En outre, les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris les déclarations ou les informations concernant l'utilisation du produit de l'offre, le développement proposé par la Société de ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec, les plans de la Société d'intégrer directement les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP et les déclarations concernant l'émission d'unités d'actions restreintes.

Ces déclarations et autres informations prospectives sont basées sur des hypothèses et des estimations que la Société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, mais sans s'y limiter, les attentes concernant les résultats commerciaux à long terme de la société compte tenu de son court historique d'exploitation ; les attentes concernant les revenus, les dépenses et les opérations ; la Société ayant un fonds de roulement suffisant et la capacité d'obtenir le financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts fonciers de la Société ; les attentes concernant la minéralisation potentielle, la valeur géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels que des programmes de forage réussis pourraient avoir sur la durée de vie de la mine et de la Société ; les estimations de coûts des programmes d'exploration et de prospection minière ; les attentes concernant les problèmes environnementaux qui pourraient affecter les programmes de prospection prévus ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; l'obtention et le calendrier des permis de prospection et d'exploitation et d'autres approbations de tiers ; la réglementation gouvernementale des opérations de prospection et de développement miniers ; les attentes concernant les problèmes sociaux ou communautaires locaux qui pourraient affecter les programmes de prospection et de développement prévus ou futurs ; les attentes concernant les tendances économiques mondiales et les progrès technologiques ; et le maintien en poste du personnel clé au sein de la Société.

Il n'y a aucune garantie que ces déclarations se révèlent exactes, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer matériellement de ceux anticipés dans ces déclarations. Parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner des écarts importants entre les résultats réels et les attentes de l'entreprise, on peut citer un historique d'exploitation limité ; un risque élevé d'échec commercial ; l'absence de bénéfices ou de revenus significatifs ; des ressources limitées ; des flux de trésorerie négatifs provenant des opérations et la dépendance à l'égard du financement par des tiers ; l'incertitude de financements supplémentaires ; l'absence de dividendes ; les risques liés aux fluctuations possibles des revenus et des résultats ; les risques d'assurance et de non-assurance ; les litiges ; la dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé ; les conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et aux matériaux ; les dangers de l'exploration minière et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la Société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont de nature hautement spéculative ; la dépendance à l'égard de tiers ; le titre de propriété de certaines des propriétés minières de la Société peut être contesté ou défectueux ; les titres de propriété et les revendications territoriales des autochtones ; l'obtention et le renouvellement des licences et des permis ; les risques liés à l'environnement et à d'autres réglementations peuvent avoir une incidence négative sur la Société ; les risques liés au changement climatique ; les risques liés aux infrastructures ; les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes ; la situation financière mondiale actuelle ; la fluctuation des prix des matières premières ; la dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire chuter le cours des actions de la Société ; la fluctuation et la volatilité des cours boursiers ; et les risques liés à la demande du marché. Rien ne garantit qu'une opportunité sera couronnée de succès, qu'elle sera commercialement viable, qu'elle sera réalisée dans les délais ou dans le respect du budget, ou qu'elle générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. En outre, la Société devra supporter des coûts, qui peuvent être importants, pour la poursuite d'une opportunité particulière.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas censés représenter une liste complète des facteurs et hypothèses susceptibles d'affecter la Société et, bien qu'ils doivent être examinés attentivement, ils doivent être considérés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en matière de valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, la section " Facteurs de risque " de la notice annuelle de la Société datée du 29 novembre 2023, qui est disponible sur SEDAR à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux présentés dans les informations ou les renseignements prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats ne soient pas ceux qui avaient été prévus, estimés ou envisagés. La Société ne s'engage

pas à mettre à jour les informations prospectives, sauf en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables.

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DESTINÉ À UNE DISTRIBUTION AU CANADA UNIQUEMENT ET N'EST PAS DESTINÉ À UNE DISTRIBUTION AUX SERVICES DE NOUVELLES DES ÉTATS-UNIS OU À UNE DIFFUSION AUX ÉTATS-UNIS.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/195123>